



Délai de réclamation des lots - jeu-concours

Par **Mariab**, le **18/01/2016** à **11:36**

Bonjour,

Notre société a organisé un jeu concours. Dans le règlement, il était prévu que les lots seront envoyés avant le 31/12/15 mais aucun délai de réclamation du lot pour le gagnant n'a été prévu. Le gagnant nous a contacté en décembre et nous a dit qu'il serait disponible en janvier. A ce jour, il n'a toujours pas récupéré son lot après de multiples relances sans pouvoir le joindre (par téléphone et mail). Combien de temps légalement pourrait-on lui garder son lot sachant que nous n'avons rien prévu à ce sujet dans le règlement?

Je vous remercie pour votre aide.

Cordialement,